



FC MULHOUSE Section Billard
130 rue de la Mer rouge,
Bâtiment 103, 68200 Mulhouse

Vous voulez nous aider ?
Le fisc vous y incite !

Le club est reconnu d'intérêt général au sens des articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts et est donc à ce titre habilité à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à avantage fiscaux.

1. Conséquence pour les particuliers

Si vous êtes soumis à l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale participe à votre don à hauteur des 2/3 :

- ⇒ Ainsi, pour un don de 150 € :
- votre impôt sur le revenu diminuera de 100 €
 - le don ne vous coûtera donc finalement que 50 €

2. Conséquence pour les entreprises

. Entreprise individuelle (artisan, commerçant, profession libérale) :

- ⇒ Vos dons sont déductibles du résultat et vous bénéficiez d'une réduction d'impôts en fonction de votre % d'imposition (jusqu'à 45 % d'économie d'impôts)

. Cas d'une société :

- ⇒ Vos dons font économiser en principe 33 1/3 d'impôts sur les sociétés (15 % si le résultat annuel est inférieur à 38 120 €).